

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 7 décembre 2015, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Réjean Audet, maire  
M. Sébastien Houle, conseiller  
Mme Rita Deschênes, conseillère  
Mme Charline Plante, conseillère  
M. Robert Morais, conseiller  
M. Louis Frappier, conseiller  
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La directrice générale secrétaire-trésorière, madame Isabelle Bournival est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption des procès-verbaux de novembre 2015
- 3- Correspondance
- 4- Comptes
- 5- Voirie-Incendie-Aqueduc :
  - 5.1 Lumières de rue
  - 5.2 Mandat notaire pour servitude lots 4 194 525 et 4 194 526
  - 5.3 Demande de commandite Association des pompiers de Saint-Élie-de-Caxton
  - 5.4 Programme réhabilitation du réseau routier local-volet redressement des infrastructures routières locales
  - 5.5 Dépôt rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014
  - 5.6 Dépôt du formulaire des immobilisations ponctuelles 2014
- 6- Urbanisme/ Environnement :
  - 6.1 Dérogation mineure : 232, chemin de l'Amitié
  - 6.2 Adhésion Combeq
- 7- Tourisme / 150e :
  - 7.1 Prêt Garage de la culture : reconnaissance bénévoles 150<sup>e</sup>
- 8- Renouvellement annuel contrat Monsieur Yvon Garand
  - 8.1 Embauche remplacement une partie des heures du titulaire
- 9- Calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2016
- 10- Retard taxes municipales

- 11- Horaire du bureau municipal temps des fêtes
- 12- Renouvellement mandat Chenil les 3X enr.
- 13- Mandat avocat requête introductive d'instance en cassation et nullité d'un règlement municipal
- 14- Renouvellement adhésion Québec Municipal
- 15- Achat d'agendas
- 16- Achat d'un nouveau serveur et de 7 postes de travail pour nouvelle interface PG
- 17- Affaires nouvelles
- 18- Période de questions
- 19- Période de suggestions
- 20- Ajournement de la séance au 21 décembre 2015  
20h00 - Séance extraordinaire-Budget municipal  
20h30 - Ajournement

RÉS. 2015-12-388      ADOPTION ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité l'adoption de l'ordre du jour avec la modification suivante :

- L'item 5.1 de l'ordre du jour est retiré

Adoptée

RÉS. 2015-12-389      ADOPTION PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2015

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité l'adoption du procès-verbal du 2 novembre 2015 sans aucune modification.

Adoptée

RÉS. 2015-12-390      ADOPTION PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2015

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité l'adoption du procès-verbal du 9 novembre 2015 sans aucune modification.

Adoptée

CORRESPONDANCE

- La directrice générale secrétaire-trésorière accuse réception d'une requête introductive d'instance en cassation et nullité d'un règlement municipal de la cour supérieure mettant en cause Raouf Gargouri c. la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et c. monsieur le maire, Réjean Audet et les conseillers messieurs Robert Morais, Sébastien Houle, Louis Frappier et mesdames Rita Deschênes, Heidi Bellerive et Charline Plante.

RÉS. 2015-12-391      CORRESPONDANCE

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité le dépôt de la correspondance.

Adoptée

COMPTES

Salaires : 28 053.62 \$

Comptes :

8324	SOCIÉTÉ ASS. AUTOMOBILE	IMMATRICULATION CAMION DÉNEIGEMENT	194.90 \$
8325	SOCIETE CAN. DES POSTES	FRAIS POSTAUX	4 886.44 \$
8326	BOUDREAU CARROLL	SOUTIEN BÉNÉVOLES 150E	197.72 \$
8327	CHEZ ELLE	EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E	112.10 \$
8328	ROBERT GAUTHIER	CARTOUCHE ENCRE, KM ET STATIONNEMENT	240.49 \$
8329	LA PERLE SUCRÉE	EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E	86.00 \$
8330	MAISON DES JEUNES AU COEUR	DIGNITAIRES-COMMANDITAIRES MAJEURS	3 034.00 \$
8331	JULIE PLANTE ENR.	EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E, SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	672.50 \$
8332	ANNULÉ		
8333	ANNULÉ		
8334	VELO SAINT-ELIE	GARAGE DE LA CULTURE	3 409.73 \$
8335	LEMAY KARINE	REMBOURSEMENT TAXES	432.76 \$
8336	LA FERME FORESTIERE WINCHESTER	REMBOURSEMENT TAXES	254.89 \$
8337	ALIMENTATION R. AUDET	ALIMENTS, ENTRETIEN STATION POMPAGE	16.78 \$
8338	REJEAN AUDET	FORMATION ET CONGRES FQM, ALIMENTS, FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL	1 301.20 \$
8339	RICHARD BEAULIEU	RECOMPENSE BÉNÉVOLES	830.00 \$
8340	BELANGER SAUVE , AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES URBANISME, AUTRES SERVICES JURIDIQUES	1 832.38 \$
8341	BELLERIVE JOCELYN	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS	10 024.79 \$
8342	HEIDI BELLERIVE	FÉERIE DE NOËL	302.82 \$
8343	MAURICE BOISVERT	RECOMPENSE BÉNÉVOLES	355.00 \$
8344	SAMUEL BOISVERT	FÉERIE DE NOËL	25.24 \$
8345	BOURGOUIN JEAN-CHARLES	RECOMPENSE BÉNÉVOLES	10.00 \$
8346	ISABELLE BOURNIVAL	FORMATION ET CONGRÈS FQM, ALIMENTS, FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL	175.26 \$
8347	BOUTIQUE EDEN FLEURISTE	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL	100.00 \$
8348	BUROPLUS, DIVISION COMMERCIALE	ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, FOURNITURES BUREAU	616.11 \$
8349	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS	113.18 \$

8350	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	354.92 \$
8351	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE	PARTY DE NOËL 2015	500.00 \$
8352	CONSTRUCTION DAN & BEN	GARAGE DE LA CULTURE	23 587.12 \$
8353	COOPERATIVE COLLECTE PRO	CONTRAT VIDANGES	7 183.54 \$
8354	SYNDICAT REG. DES EEMPL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	428.52 \$
8355	DE CHARETTE LEON	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	320.00 \$
8356	DEZIEL LEO	RECOMPENSE BÉNÉVOLES	220.00 \$
8357	DISTRIBUT'EAU D.P.	ALIMENTS	33.75 \$
8358	LES ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL ET FILS	ENTRETIEN SYSTÈME ÉCLAIRAGE	257.53 \$
8359	ENTREPRISES SYLVIE DROLET INC.	FÉERIE DE NOËL	1 570.92 \$
8360	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY	NIVELEUSE	2 621.43 \$
8361	LES ENTREPRISES ELECTRIQUES	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE, FÉERIE DE NOËL	1 169.03 \$
8362	ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	101.64 \$
8363	FEDERATION DE L'UPA DE LA MAURICIE	ENTRETIEN TRACTEUR, STATION DE POMPAGE, OUTILS, TÉLÉPAGES PREMIERS RÉPONDANTS	55.82 \$
8364	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	ANALYSES D'EAU, SIGNALISATION/ACCESSOIRES, ENTRETIEN TONDEUSE À GAZON, TÉLÉPAGE ET COMMUNICATION	77.03 \$
8365	FLORICULTURE H.G. GAUTHIER INC.	CONSULTANT SENTIER BOTANIQUE	1 686.30 \$
8366	FONDATION LE PARRAINAGE	FÉERIE DE NOËL	160.00 \$
8367	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	100.00 \$
8368	LES FOURNISSEURS PROFESSIONNELS R.C. INC.	FOURNITURES DE BUREAU	166.69 \$
8369	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, FOURNITURES DE BUREAU	635.55 \$
8370	GAGNON PAYSAGISTE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER BOTANIQUE	231.38 \$
8371	GARAGE DESFONDS INC.	ENTRETIEN INSPECT. CAMION NEIGE	16.18 \$
8372	GILLES GARCEAU	ALIMENTS	115.89 \$
8373	ETIENNE GAUTHIER	RECOMPENSE BÉNÉVOLES	85.00 \$
8374	ANNULÉ		
8375	GROUPE CLR	TÉLÉPAGE, COMMUNICATION DÉPANNAGE, PREMIERS RÉPONDANTS	1 360.71 \$
8376	JACQUES GUILLEMETTE	RECOMPENSE BÉNÉVOLES	240.00 \$
8377	LUCIE HAMELIN	JETONS PRÉSENCE PREMIERS RÉPONDANTS/FORMATION	25.00 \$
8378	HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	229.55 \$
8379	HOCKEY LEMAY / SPI	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	111.48 \$
8380	LAJOIE CVAC	ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL, ENTRETIEN CASERNE	463.64 \$
8381	ANNULÉ		

8382	JULIEN BELLERIVE & FILS	VOIRIE MATÉRIAUX, LOCATION MACHINERIE, SABLE, CALCIUM DÉNEIGEMENT, DÉMOLITION SALLE DOM. OUELLET	9 267.60 \$
8383	NATHALIE LAMPRON	JETONS PRÉSENCE PREMIERS RÉPONDANTS/FORMATION	25.00 \$
8384	ANDRE LEMAY	RECOMPENSE BÉNÉVOLES	180.00 \$
8385	LOCATION CDA INC.	ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, ENTRETIEN RÉPARATION OUTILS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	432.56 \$
8386	MARCHE PUBLIC YAMACHICHE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN MARCHÉ PUBLIC	416.37 \$
8387	MARCHE RENE SAMSON	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL, ESSENCE ET HUILE DIESEL, ENTRETIEN STATION POMPAGE	332.25 \$
8388	MARTIN & LEVESQUE INC.	VETEMENTS DES POMPIERS	257.76 \$
8389	MASKIMO CONSTRUCTION INC.	VOIRIE MATÉRIAUX	461.05 \$
8390	ANNULÉ		
8391	LES MATERIAUX LAVERGNE	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, ENTRETIEN STATION POMPAGE, CHARIOTS BALADE, FÉERIE DE NOËL, ENTRETIEN ET RÉPARATION OUTILS	1 274.16 \$
8392	MAURICE HOULE & FILS LTEE	FÉERIE DE NOËL	241.31 \$
8393	MRC DE MASKINONGE	ENFOUISSEMENT DÉCHETS, REDEV. ÉLIMINATION/\$21.60 TONNE, SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE, TÉLÉPHONE MAISON DU CITOYEN, TOURISME, URBANISME, GARAGE, GESTION DES BOUES, FORMATION POMPIERS, CONSULTATION URBANISME	97 626.18 \$
8394	PATRICK MUISE	LOCATION MACHINERIE, EMONDAGE	4 120.70 \$
8395	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRES MUNICIPALITÉS, AUTRES SERVICES JURIDIQUES	1 113.42 \$
8396	MUNICIPALITE DE SAINT-BONIFACE	VOIRIE MATÉRIAUX, PUBLICATIONS MUNICIPALES	623.05 \$
8397	NEKSYS AUTOMATION & CONTROLE DE PROCEDES	PIÈCES, ACCESSOIRES SAMSON MARCHAND	102.91 \$
8398	NETTOYAGE SANIMONT INC.	LOCATION MACHINERIE	1 162.57 \$
8399	CHARLINE PLANTE	FÉERIE DE NOËL, SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	367.14 \$
8400	POMPLO	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER BOTANIQUE, PRODUITS CHIMIQUES	1 779.33 \$
8401	PONCEAUX ET TUYAUX MAURICIE	VOIRIE MATÉRIAUX	1 470.28 \$
8402	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	373.37 \$
8403	PRODUCTIONS MASKISHOW ENR.	FÉERIE DE NOËL	1 149.75 \$
8404	LES PRODUITS BELLERIVE INC.	FÉERIE DE NOËL	229.95 \$
8405	PROSCENE DAUPHINAIS	FÉERIE DE NOËL, PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	431.16 \$
8406	LES PUBLICATIONS DU QUEBEC	FOURNITURES DE BUREAU	29.70 \$
8407	QUINCAILLERIE ST-MATHIEU	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, FÉERIE DE NOËL	738.64 \$
8408	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	56.34 \$
8409	SAMSON MARIO	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL, ALIMENTS	65.01 \$

8410	SBM - DIJITEC INC.	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	1 746.02 \$
8411	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	EQUIPEMENT VÊTEMENT DE COMBAT, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, FORMATION POMPIERS	1 213.00 \$
8412	EQUIPEMENTS SIGMA INC.	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT CAMION DÉNEIGEMENT	1 943.55 \$
8413	SOMAVRAC (C.C) INC.	SABLE, CALCIUM DENEIGEMENT	3 510.42 \$
8414	ENERGIES SONIC RN S.E.C.	ESSENCE ET DIESEL AQUEDUC, ESSENCE ET HUILE DIESEL, DIESEL GÉNÉRATRICE	1 799.98 \$
8415	TOURISME MAURICIE	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	249.50 \$
8416	VEILLETTE GERALD	RECOMPENSE BÉNÉVOLES	285.00 \$
8417	FRANCOIS VERONNEAU	RECOMPENSE BÉNÉVOLES	235.00 \$
8418	PRODUITS RE-PLAST INC.	PROJET IMMOS DU 150E	2 839.88 \$
8419	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION ACCESSOIRES	131.53 \$
8420	THERIAULT GAETAN	FRAIS REPRÉSENTATION ASSEMBLÉE NATIONALE, REMPLACEMENT ÉCOUTEURS BRISÉS, GRAVURE DVD	451.02 \$
151117	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	1 584.68 \$
151124	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ SALLE DOMAINE OUELLET	17.96 \$
151125	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE, ÉLECTRICITÉ BIBLIOTHÈQUE	600.47 \$
151125	BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES VOIRIE, INCENDIE, AQUEDUC PRINCIPAL, AQUEDUC SAMSON/MARCHAND	95.20 \$
151130	REVENU CANADA	DAS FED. NOVEMBRE 2015	3 239.17 \$
151130	REVENU QUEBEC	DAS PROV. NOVEMBRE 2015	9 256.42 \$
151203	L'UNION-VIE	ASSURANCES COLLECTIVE À PAYER	1 399.87 \$
151207	SOGETEL INC.	TÉLÉPHONES MAISON DU CITOYEN, CASERNE, GARAGE, AQUEDUC PRINCIPAL, AQUEDUC SAMSON-MARCHAND, LOISIRS, GARAGE DE LA CULTURE, TÉLÉCOPIEUR, INTERNET CASERNE, EVENEMENT/EMPLACEMENT 150E	571.58 \$
151208	HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE DES RUES	1 840.52 \$
151209	HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE DES RUES	220.80 \$
151209	REVENU QUEBEC	DAS PROV. ASSOCIATION LOISIRS	699.16 \$
		TOTAL CHÈQUES ET ACCÈS D	231 591.20 \$
		GRAND TOTAL	259 644.82 \$

## RÉS. 2015-12-392      COMPTES

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement des comptes au montant de 195 252.94 \$ selon la liste des comptes à payer. Les autres dépenses sont déjà autorisées par résolution ou par le biais du règlement 2006-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

RÉS. 2015-12-393      MANDAT NOTAIRE  
SERVITUDE LOTS 4 194 525 ET 4 194 526

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Me Louise-Andrée Garant, notaire pour la préparation d'une servitude pour les lots 4 194 525 et 4 194 526 pour régulariser l'écoulement entre deux terrains. Monsieur le maire Réjean Audet et la directrice générale Isabelle Bournival sont autorisés à signer les documents nécessaires dans ce dossier.

Adoptée

RÉS. 2015-12-394      DEMANDE COMMANDITE  
ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde une subvention de 135.00 \$ à l'Association des pompiers de Saint-Élie-de-Caxton pour le paiement de leur location de salle et de la SOCAN pour l'activité de financement pour leur association qui a eu lieu en novembre dernier.

Adoptée

RÉS. 2015-12-395      PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER  
LOCAL-VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES  
ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Rita Deschênes, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée

RÉS. 2015-12-396      DÉPÔT RAPPORT ANNUEL GESTION EAU POTABLE ET  
FORMULAIRE DES IMMOBILISATIONS PONCTUELLES POUR  
2014

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2014 ainsi que le dépôt du formulaire des immobilisations ponctuelles 2014, ces deux rapports ont été préparés par monsieur Mario Samson.

Adoptée

RÉS. 2015-12-397      DÉROGATION MINEURE 232, CHEMIN DE L'AMITIÉ  
ISABELLE ROUX

CONSIDÉRANT      qu'un avis a été publié en date du 10 novembre 2015, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT      que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par madame Isabelle Roux ayant pour objet de :

- réduire la marge latérale d'un garage existant à 0.54m plutôt que 0.9m tel qu'indiqué dans la grille de spécification de la zone 241-REC du règlement de zonage 2010-012.

Désignation de l'immeuble :

232, chemin de l'Amitié  
Saint-Élie-de-Caxton  
Lot : 4 194 396

CONSIDÉRANT      que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT      que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné, un avis favorable (Rés. 2015-12-03) à la demande de madame Isabelle Roux lors de la séance tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2015-12-03 du C.C.U. et accepte la dérogation mineure 2015-15 selon ladite résolution du C.C.U.

Adoptée

RÉS. 2015-12-398      ADHÉSION COMBEQ

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité d'accepter de payer la cotisation annuelle de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) pour madame Anne-Claude Hébert Moreau au coût de 325,00 \$ plus taxes, pour monsieur Mario Samson au coût de 215,00 \$ plus taxes et pour madame Sandra Gérôme au coût de 135,00 \$ plus taxes, donc un coût total de 675.00 \$ plus taxes pour les trois employés municipaux.

Adoptée

RÉS. 2015-12-399      PRÊT GARAGE DE LA CULTURE  
RECONNAISSANCE BÉNÉVOLES 150E

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité de prêter le Garage de la Culture et la Fontaine Caxtonienne au comité du 150<sup>e</sup> pour qu'il puisse faire un 5 à 7, jeudi le 21 janvier 2016 pour honorer les 150 bénévoles qui ont donné du temps aux Fêtes du 150<sup>e</sup>.

Adoptée



RÉS. 2015-12-400                      RENOUELEMENT CONTRAT YVON GARAND

Considérant que le contrat de M. Yvon Garand, responsable des loisirs, est renouvelé d'année en année pour un nombre annuel d'heures de travail prédéterminé de 630 heures ;

Considérant la volonté exprimée par M. Yvon Garand de voir réduire le nombre annuel d'heures de travail de 630 à 465 heures ;

Considérant que l'employeur est tenu au maintien des conditions de travail en vertu de l'article 59 du Code du travail, à moins d'entente entre le syndicat et l'employeur ;

Considérant la volonté des parties de satisfaire M. Garand.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.
2. Comme ce fut le cas les années précédentes, le contrat de travail de M. Yvon Garand est renouvelé pour l'année 2015-2016.
3. Le nombre annuel d'heures de travail est réduit à 465 heures de travail.
4. Les heures de travail s'étaleront selon les besoins :
  - Pour la période hivernale : Début de l'emploi dans la semaine du 13 décembre 2015 pour une fin d'emploi vers la semaine du 13 mars 2016.
  - Pour la période estivale : Début de l'emploi dans la semaine du 5 juin 2016 pour une fin d'emploi vers la semaine du 7 août 2016.
5. La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature.

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité :

Que le maire Monsieur Réjean Audet et Madame Isabelle Bournival soient signataires de cette entente.

Adoptée

RÉS. 2015-12-401                      EMBAUCHE VINCENT LACERTE-BEAUDRY AUX LOISIRS

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Vincent Lacerte-Beaudry en remplacement des heures réduites du titulaire du poste de responsable aux Loisirs pour la saison 2015-2016. Les dates de début et de fin pour la saison d'hiver et d'été seront les mêmes que celles du titulaire du poste, de même que le salaire, soit celui de monsieur Yvon Garand.

Adoptée

RÉS. 2015-12-402                      CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES  
DU CONSEIL POUR 2016

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité :

- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016 qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20H :

11 janvier	1er février
7 mars	4 avril
2 mai	6 juin
4 juillet	1er août
12 septembre	3 octobre
7 novembre	5 décembre

- QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

RÉS. 2015-12-403                      RETARD TAXES MUNICIPALES

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt de la liste de retard des taxes municipales au total de 122 367,94 \$ plus les intérêts et pénalités.

Adoptée

RÉS. 2015-12-404    HORAIRE BUREAU MUNICIPAL TEMPS DES FÊTES

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement en raison du congé des Fêtes.

Adoptée

RÉS. 2015-12-405    RENOUVELLEMENT MANDAT CHENIL LES 3X ENR.

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal renouvelle, pour l'année 2016, le mandat de Chenil Les 3X Enr. représenté par monsieur Maurice Isabelle pour faire respecter la réglementation concernant le contrôle des chiens dans la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton. Le coût des médailles passera de 20,00 \$ à 25,00 \$.

Adoptée

RÉS. 2015-12-406

MANDAT BÉLANGER SAUVÉ

REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN CASSATION  
ET NULLITÉ D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la firme d'avocats Bélanger Sauvé dans le dossier de la poursuite de monsieur Raouf Gargouri contre la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et contre monsieur le maire, Réjean Audet et les conseillers municipaux messieurs Robert Morais, Sébastien Houle, Louis Frappier et mesdames Rita Deschênes, Heidi Bellerive, Charline Plante pour la requête introductive d'instance en cassation et nullité d'un règlement municipal.

Adoptée

RÉS. 2015-12-407

RENOUVELLEMENT ADHÉSION QUÉBEC MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion au site internet de Québec Municipal pour 2016. Le coût est de 321,93 \$ incluant les taxes.

Adoptée

RÉS. 2015-12-408

ACHAT AGENDAS 2016

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyée par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de 50 agendas personnalisés chez Myron. Le coût est de 235,08 \$ incluant les taxes, la personnalisation et la livraison.

Adoptée

RÉS. 2015-12-409

ACHAT ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le changement de sept postes de travail (ordinateurs), leurs installations, leurs mises à jour de logiciels ainsi que la préparation, la configuration et l'installation du nouveau serveur pour le budget de l'année 2016 au coût de 15 254,00 \$ plus taxes du fournisseur PG Solutions. A noter que deux autres soumissions n'ont pas été retenues.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

RÉS. 2015-12-410

ENTENTE CROIX-ROUGE

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge pour l'année 2016 au coût de 0,15 \$ per capita basé sur une population de 1977 pour un total de 296,55 \$.

Adoptée

ATTENDU QUE la municipalité souhaite adhérer à l'entente de services forfaitaires proposée par Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette en date du 2 décembre 2015;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité, moyennant un montant forfaitaire de 100,00 \$ par mois, facturable aux trois mois, plus taxes et déboursés : Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire, maire suppléant, ou de la directrice générale, directeur de l'aménagement du territoire, directeur de la voirie et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse du dossier général ou de dossiers spécifiques;

Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas la recherche ou l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières; la préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec';

Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale ou référendaire, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation, du vote itinérant et lors de la tenue du scrutin (ou du registre);

Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU' il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la municipalité retienne la proposition de services de Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire annuelle, telle que décrite dans l'offre du 2 décembre 2015 et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 le tout pour un montant de 100 \$ par mois, facturable aux trois mois, taxes et déboursés en sus.

Adoptée

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que selon les recommandations du directeur incendie, monsieur Mario Samson, le conseil municipal autorise la fabrication d'un pare-étincelles chez Ateliers de soudure Saint-

Élie-de-Caxton au coût de 100.00 \$ pour l'activité au Garage de la culture « Noël dans le Parc ». Lorsque l'activité sera terminée, janvier 2016, le pare-étincelles demeure la propriété de la Municipalité.

Adoptée

RÉS. 2015-12-413 DÉMISSION COORDONNATRICE BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la démission de la coordonnatrice de la bibliothèque madame Suzanne Descôteaux.

Adoptée

RÉS. 2015-12-414 NOMINATION COORDONNATRICE BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme madame Marie-Thérèse Beaudoin, coordonnatrice de la bibliothèque. Tous les documents avec modifications seront envoyés au Réseau Biblio.

Adoptée

RÉS. 2015-12-415 REMERCIEMENTS DAVID'S TEA

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal remercie très chaleureusement madame Mariane Régis de la boutique David'S Tea pour une commandite lors de la Fête de Noël. Cette boutique a offert gratuitement du thé « Le Secret du Père Noël » tout au long de la Fête de Noël ce qui est très apprécié des touristes afin de se réchauffer à leur retour de balade. Le conseil offrira une paire de billets pour la Fête de Noël à Madame Régis.

Adoptée

TOUR DE TABLE

HEIDI BELLERIVE

- Madame Bellerive demande si des gens sont intéressés à être bénévoles pour le feu de la Fête de Noël au Garage de la Culture.
- Madame Bellerive mentionne que le coffre des générations sera présent jusqu'au 12 avril 2015 si des gens ont des choses à mettre dedans.
- Madame Bellerive mentionne qu'à Radio-Canada il y aura une émission pendant quatre semaines intitulée « Saint-Élie-de-Légendes »

CHARLINE PLANTE

- Madame Plante remercie les chauffeurs et guides qui sont bénévoles pour la Fête de Noël. Ils sont très professionnels et très impliqués.

## RITA DESCHÊNES

- Madame Deschênes invite les gens à venir visiter le garage de la culture. Il y a une exposition de monsieur Jean Rheault de camions et d'autos en bois. L'entrée est gratuite aux citoyens.

## SÉBASTIEN HOULE

Lors de précédentes séances du conseil municipal, des citoyens ont posé des questions et comparé entre elles certaines recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) aux membres du conseil municipal.

Nous tenons d'abord à apporter quelques précisions quant au rôle, au fonctionnement, à la composition et au code d'éthique qui régit le CCU.

Mentionnons d'abord que le comité a été mis en place en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que toutes les municipalités du Québec possèdent un CCU. Comme son nom l'indique, il est consultatif, il n'a donc pas de pouvoir décisionnel. Son rôle consiste à étudier les questions et les enjeux liés à l'urbanisme qui lui sont soumis afin d'émettre un avis devant guider le conseil municipal dans ses décisions. Le comité est composé de citoyens de Saint-Élie-de-Caxton intéressés par les questions touchant à l'urbanisme et prêts à donner de leur temps pour les étudier. Cinq citoyens, trois élus municipaux et la responsable de l'urbanisme de la municipalité qui agit à titre de secrétaire, composent le CCU de Saint-Élie-de-Caxton. Trois citoyens ayant remis leur démission au cours de la dernière année, un appel à tous a été lancé dans le Muni-Info afin de combler les postes vacants. Les trois candidatures soumises ont toutes été retenues par le conseil municipal.

Il nous semble pertinent de rappeler que les réunions du CCU se tiennent à huis clos, car les sujets qui y sont traités peuvent parfois être délicats. C'est pourquoi les membres du comité qui discutent de ces sujets le font en toute liberté, étant assurés que leurs délibérations seront tenues confidentielles. Un code d'éthique signé par chacun des membres les assure de cette confidentialité.

Enfin, mentionnons qu'une fois analysées par le CCU, les demandes soumises au comité sont acheminées au conseil municipal sous forme d'avis ou de recommandations. Par la suite, le conseil municipal réuni en assemblée rend publique sa décision par rapport à ces demandes et explique sur quels arguments il s'est basé pour prendre une telle décision. Toute personne ou tout organisme intéressés peut se faire entendre lors de cette même assemblée.

Ceci étant dit, le conseil s'est malgré tout engagé à répondre à des questions qui ont été soulevées. En évoquant des enjeux fort différents les uns des autres et en les comparant indument, le bon fonctionnement du CCU et le bien-fondé des avis qu'il a formulés concernant certains dossiers ont été remis en cause. Il importe de souligner que certaines questions soumises au CCU relèvent de problématiques courantes et que le compte-rendu qui en est fait est par conséquent très succinct. Par ailleurs, quand les questions étudiées sont complexes, voire controversées, le CCU se fait un devoir

d'étayer le plus largement et le plus clairement possible sa décision. D'où la disparité des éléments qui ont été soumis à notre attention.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Quarante-neuf personnes assistent à la séance du conseil. Des questions sont posées sur les sujets suivants :

- Avoir la liste des membres du Comité consultation d'urbanisme (C.C.U.)
- Remerciements à monsieur Robert Morais pour l'installation d'une calvette mais demande d'enlever le tas de terre qui est resté là.
- Demande de réponse aux membres du conseil qui ont mentionné qu'ils donneraient leur opinion sur les Earthship et la règlementation municipale lors de la séance précédente.
- Demande d'explication sur le refus de documents pour une demande d'accès à l'information de la part de la responsable.
- Demande de remboursement des taxes au Domaine Ouellet.
- Question à savoir si le Domaine Ouellet a offert de l'acheter pour 1,00 \$.
- Affichage dans la municipalité si c'est conforme pour « La petite molle à Réjean » et « Les Bizouneries ».
- Pourquoi la salle du Domaine Ouellet a été démolie.
- Procès-verbal du C.C.U.
- Politique des chemins privés.
- Période de questions.

### PÉRIODE DE SUGGESTIONS

- Demande d'utiliser un maillet.
- Demande de faire le party de Noël des employés et des bénévoles à Saint-Élie-de-Caxton au lieu d'aller à Yamachiche au Rieur Sanglier.
- Suggestion au conseil de ne pas donner de réponse aux citoyens s'ils n'ont pas le goût d'y répondre.

### RÉS. 2015-12-416 AJOURNEMENT

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité l'ajournement de la séance à 21h05.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Isabelle Bournival  
Dir. générale, sec.-trésorière

---

Réjean Audet, maire